**URB/20649 : Demande de permis d'urbanisme pour mettre en conformité l'agrandissement d'une annexe sur 3 étages; Rue Verte 53   
introduite par Monsieur Ilkay Saglam rue Gillon 19 à 1210 Bruxelles.**

**AVIS**

Vu la demande de Monsieur Ilkay Saglam , rue Gillon 19 à 1210 Bruxelles visant à mettre en conformité l'agrandissement d'une annexe sur 3 étages, situé Rue Verte 53 ;

Considérant que le bien concerné se trouve en zones d'habitation au plan régional d’affectation du sol arrêté par arrêté du gouvernement du 3 mai 2001 ;

Considérant que la demande déroge au(x) :

* art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
* art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne)
* art. 10 du titre II du RRU (éclairement naturel)

Considérant que la demande a été soumise aux mesures particulières de publicité ; que l’enquête publique s’est déroulée du 04/10/2021 au 18/10/2021 et qu’aucune observation et/ou demande à être entendu n’a été introduite;

Vu le permis d’urbanisme URB/18900 délivré en 2005 pour la construction d’une annexe sur 3 niveaux ;

Considérant que ce précédent permis autorisait une annexe d’une profondeur de 2,28 m mais que pour des raisins techniques de stabilité, l’annexe a été construite sur 3,75 m de profondeur ;

Considérant de ce fait que l’annexe dépasse de 25 cm le voisin le plus profond et de 3,76 m le moins profond ;

Considérant cependant que l’annexe est en retrait de 3,25 m par rapport à celui-ci et n’aura pas d’impact important ;

Considérant que cette annexe plus spacieuse a permis la création d’appartements 2 chambres plutôt qu’une chambre ;

Considérant cependant que pour un appartement 2 chambres, les espaces communs et les salles de bain ne sont pas suffisamment généreux;

**AVIS Favorable sous conditions (unanime)**

* Revoir l'aménagement des logements  
    
  La commission de concertation accorde les dérogations au titre I du RRU